RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1974 B 00379
Numéro SIREN : 301 985 552
Nom ou dénomination : ABC PLASTIK

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009826

2146548

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/009826**
n° de gestion : **1974B00379**
n° SIREN : **301 985 552 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 08/06/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ABC PLASTIK - Société à responsabilité limitée
centre commercial 7 Rue Rene Sirot 31094 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

2146548

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

9 8 2

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 7 RUE RENE SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 1 9 8 5 5 5 2 0 0 0 5 0 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31122016 Net 3	N-1 31122015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	29 550	AG	9 994	19 556	7 781
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	39 274	AS	30 870	8 404	
	Autres immobilisations corporelles	AT	159 576	AU	101 041	58 536	16 238
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	14 065	BI		14 065	14 065
	TOTAL (II)	BJ	242 466	BK	141 906	100 560	38 084
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	37 205	BM		37 205	23 484
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	1 245	BS		1 245	1 927
	Marchandises	BT	1 329 646	BU	27 982	1 301 665	1 158 975
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 494 551	BY	11 269	2 483 281	2 786 705
	Autres créances (3)	BZ	352 020	CA		352 020	114 038
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	4 100 000	CE		4 100 000	3 500 000
	Disponibilités	CF	520 263	CG		520 263	497 596
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	93 907	CI		93 907	125 665
	TOTAL (III)	CJ	8 928 837	CK	39 251	8 889 586	8 208 391
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 171 303	1A	181 157	8 990 146	8 246 474

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes — CP (0) — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations — Stocks — Créances

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 15 245)	DA	15 245	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 524	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	21 255	21 255
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 677 068	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 255 540	1 677 068
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 970 632	1 715 092
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	124 000	124 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	124 000	124 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 419 574	4 481 324
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 187 386	1 552 943
	Dettes fiscales et sociales	DY	253 091	360 564
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	35 463	12 551
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 895 514	6 407 382
	Ecarts de conversion passif * **(V)**	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 990 146	8 246 474

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	21 255	21 255
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 895 514	6 407 382
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

5 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 397 902	FB		FC	14 397 902		16 981 337
	Production vendue biens*	FD	1 791 339	FE		FF	1 791 339		2 177 933
	Production vendue services*	FG	5 112	FH		FI	5 112		3 659
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 194 353	FK		FL	16 194 353		19 162 928
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 800		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	39 999		26 123
	Autres produits (1) (11)					FQ	7		2 347
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	16 236 160		19 191 398
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	12 651 548		14 885 367
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(183 711)		(251 280)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	124 700		186 641
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 554 878		1 651 751
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	52 334		47 275
	Salaires et traitements*					FY	269 267		254 249
	Charges sociales (10)					FZ	110 886		102 683
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	18 730		13 642
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	27 982		3 383
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	19 721		153 837
	Autres charges (12)					GE	10 164		1 468
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	14 656 497		17 049 015
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1 579 662		2 142 383
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	385 955		434 124
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	263		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	386 218		434 124
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	106 215		86 713
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	106 215		86 713
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	280 003		347 411
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 859 665		2 489 794

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2017

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 430	11 124
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 764	11 124
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		135
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	14 764	10 989
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	618 889	823 715
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 637 141	19 636 647
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 381 601	17 959 579
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 255 540	1 677 068
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	1 973	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produit Cession Actif		3 333
Cice 2016		9 457

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs
Régularisations Diverses		1 973

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Provision spéciale de réévaluation (1976)	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Opérations à long terme	X
Produits nets partiels sur travaux en cours	X
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	X
Différence d'évaluation sur les titres	X
Disponibilités en Euros	X
Disponibilités en devises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Charges à répartir sur plusieurs exercices	X
Primes de remboursement des obligations	X
Ecart de conversion sur opérations en devises	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tel. : 05 61 91 58 07 - Fax : 05 61 91 85 56
yvan.levy@wanadoo.fr

NA = Non Applicable NS = Non significative

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
Liste des filiales et participations	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Valeurs mobilières	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
3, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 85 56
yvan.levy@wanadoo.fr

NA = Non Applicable NS = Non significative

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1 1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce. du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mandron 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 55 56
yvan.levy@wanadoo.fr

Societe ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et a32-131)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Crées	Remboursés	En fin
Parts sociales	[illegible]	[illegible]			[illegible]

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art R 123-186, al 4)

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tel. : 05 61 91 62 07 - Fax : 05 61 91 85 56
yves.levy@wanadoo.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2.2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186, PCG Art. 831-2.10)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2.20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 35 56
yvan.levy@wanadoo.fr
LEVY YVAN Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2 3 2 et 831-2 61)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
3, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 62 07 - Fax : 05 61 91 85 56
yves.levy@wanadoo.fr

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art 831-2 11 et Art 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2 3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2 3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mandron 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 85 56

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Disponibilités en devises

(PCG Art 420-7 et 420-8)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	2 489
Total	2 489

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 311
Dettes fiscales et sociales	19 721
Autres dettes	17 298
Total	68 330

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	93 907
Total	93 907

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art R 123-185 PCG Art 831-3)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art 946-66 et 947-76)

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondron 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 45 56
yvan.levy@wanadoo.fr

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art 531-2 9)

Engagements financiers

(PCG Art 531-2 9)

Engagements donnés

Engagements reçus

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
6, rue mandron 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 66 07 - fax : 05 61 91 35 56
yvan.levy@wanadoo.fr

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Crédit bail

(Code monétaire et financier R 313-14 PCG Art 531-2 9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2 9 Art 532-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art 531-3)

expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
6, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 85 07 - fax : 05 61 91 45 56
yvan.levy@wanadoo.fr

yvan levy

ABC PLASTIK
SARL AU CAPITAL DE 15 244 EUROS
CENTRE COMMERCIAL DE GROS
7 Rue René SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX
SIRENE 301 985 552 00050 APE 252C
RCS TOULOUSE 74 B 379

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix sept,
le 30 Juin, à 16 heures,
les associés de la société "ABC PLASTIK", se sont réunis en assemblée générale ordinaire sur la convocation faite par la gérante, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Etaient présents ou représentés:

La société Alpha Film, représentée par Mme Françoise OURNIER, titulaire de 1.000 parts

L'assemblée est présidée par la gérante, Madame Françoise OURNIER, qui constate que la totalité des parts constituant le capital est présente, et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer sur les résolutions prévues à l'ordre du jour.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés:
.les récépissés des lettres de convocation,
.le rapport de gestion,
.les comptes annuels,
.les rapports du commissaire aux comptes,
.le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:
.Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016,
.Approbation des comptes,
.Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2016,
.Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
.Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérante.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.
Personne ne demandant plus la parole, la Présidente mets successivement aux voix les résolutions suivantes prévues à l'ordre du jour de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, ainsi que de l'inventaire et des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés par la gérante, et qui font apparaître un bénéfice de 1.255.540 euros, déclare approuver lesdits rapports et comptes.

Elle décide d'affecter le résulter de la façon suivante:

.Report à nouveau créditeur : 1.255.540 euros
.Distribution de dividendes: néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 223.19 du code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérante pour l'exercice clos le 31 Décembre 2016 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérante.

Fernand MOLINA
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Siret 338 644 131 00025 - Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.

ABC PLASTIK

Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 €
Siège social : Centre commercial, 7 Rue René Sirot,
31094 TOULOUSE CEDEX
R.C.S : TOULOUSE 301985552

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2016

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Cabinet Fernand MOLINA
Siège social : 46 Rue Marclan, 31600 MURET
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de TOULOUSE

46, Rue de Marclan - 31600 MURET - Tél. 05 61 56 83 64 - Fax 05 61 56 88 26

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ABC PLASTIK, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérante . Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

Règles et méthodes comptables : L'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, des stocks, des créances et des dettes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

En conclusion, les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux associés, sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Muret, le 12 juin 2017,

Le commissaire aux comptes



Fernand MOLINA

Formulaire conforme à l'article 51 A du Code Général des Impôts

(1) BILAN - ACTIF

Designation de l'entreprise Société ABC PLASTIK — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise 7 RUE RENE SIROT 31094 TOULOUSE CEDEX — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 0 1 9 8 5 5 5 2 0 0 0 5 0 — Néant ☐

EXERCICE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le 31 12 2016 Net 3	N-1 31 12 2015 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	29 550	AG 9 994	19 556	7 781
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	39 274	AS 30 870	8 404	
	Autres immobilisations corporelles	AT	159 576	AU 101 041	58 536	16 238
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	14 065	BI	14 065	14 065
	TOTAL (II)	BJ	242 466	BK 141 906	100 560	38 084
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	37 205	BM	37 205	23 484
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	1 245	BS	1 245	1 927
	Marchandises	BT	1 329 646	BU 27 982	1 301 665	1 158 975
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 494 551	BY 11 269	2 483 281	2 786 705
	Autres créances (3)	BZ	352 020	CA	352 020	114 038
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	4 100 000	CE	4 100 000	3 500 000
	Disponibilités	CF	520 263	CG	520 263	497 596
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	93 907	CI	93 907	125 665
	TOTAL (III)	CJ	8 928 837	CK 39 251	8 889 586	8 208 391
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	9 171 303	IA 181 157	8 990 146	8 246 474

Renvois : (1) Dont droit au bail — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP (0) — (3) Part à plus d'un an CR

Classe de taxation de référence — Immobilisations — Stocks — Créances

* Postes ne figurant pas sur le modèle de bilan prévu par l'arrêté du 20 avril 2012

BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : Societé ABC PLASTIK — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé . . . 15 245)	DA	15 245	15 245
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 524	1 524
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementees (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	21 255	21 255
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 677 068	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 255 540	1 677 068
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 970 632	1 715 092
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	124 000	124 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	124 000	124 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 419 574	4 481 324
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 187 386	1 552 943
	Dettes fiscales et sociales	DY	253 091	360 564
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	35 463	12 551
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	5 895 514	6 407 382
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	8 990 146	8 246 474

RENVOIS

(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	21 255	21 255
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 895 514	6 407 382
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : Société ARC PLASTIK — Néant ☐

			Exercice N				Exercice (N-1)
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	14 397 902	FB	FL	14 397 902	16 981 337
	Production vendue biens*	FD	1 791 339	FE	FF	1 791 339	2 177 933
	Production vendue services*	FG	5 112	FH	FI	5 112	3 659
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	16 194 353	FK	FL	16 194 353	19 162 928
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	1 800	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP	39 999	26 123
	Autres produits (1) (11)				FQ	7	2 347
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	16 236 160	19 191 398
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	12 651 548	14 885 367
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(183 711)	(251 280)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	124 700	186 641
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	1 554 878	1 651 751
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	52 334	47 275
	Salaires et traitements*				FY	269 267	254 249
	Charges sociales (10)				FZ	110 886	102 683
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*				GA	18 730	13 642
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions				GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	27 982	3 383
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	19 721	153 837
	Autres charges (12)				GE	10 164	1 468
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	14 656 497	17 049 015
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	1 579 662	2 142 383
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	385 955	434 124
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	263	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP	386 218	434 124
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	106 215	86 713
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	106 215	86 713
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	280 003	347 411
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	1 859 665	2 489 794

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(4) COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : Société ABC PLASTIK — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	11 430	11 124
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 333	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	14 764	11 124
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		135
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		135
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	14 764	10 989
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	618 889	823 715
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	16 637 141	19 636 647
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 381 601	17 959 579
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 255 540	1 677 068
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
(2) Dont	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	1 973	
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
(3) Dont	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
(6ter)	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives	A6		
	obligatoires	A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N — Charges exceptionnelles	Exercice N — Produits exceptionnels
Produit Cession Actif		3 333
Cice 2016		9 457

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs

	Exercice N — Charges antérieures	Exercice N — Produits antérieurs
Régularisations Diverses		1 973

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

FACILITE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Société ABC PLASTIK
7 RUE RENE SIROT
CENTRE DE GROS
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE DU 01/01/2016 AU 31/12/2016

LEVY YVAN Expert Comptable
5 RUE MONDRAN

31400 TOULOUSE
05 61.91.68.07

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Dérogations	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Composition du capital social	X
Provision spéciale de réévaluation (1976)	X
Frais d'établissement	X
Frais de recherche appliquée et de développement	X
Fonds commercial	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Créances immobilisées	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Evaluations des produits et en cours	X
Dépréciation des stocks et en cours	X
Opérations à long terme	X
Produits nets partiels sur travaux en cours	X
Différence d'évaluation sur éléments fongibles	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Avances ou crédits alloués aux dirigeants	X
Evaluation des valeurs mobilières de placement	X
Dépréciation des valeurs mobilières de placement	X
Différence d'évaluation sur les titres	X
Disponibilités en Euros	X
Disponibilités en devises	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
Charges à répartir sur plusieurs exercices	X
Primes de remboursement des obligations	X
Ecart de conversion sur opérations en devises	X
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	X

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tel. : 05 61 41 58 07 - Fax : 05 61 41 85 56
yves.levy@wanadoo.fr

NA = Non Applicable NS = Non significative

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

SOMMAIRE

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits financiers concernant les entr. liées	X

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles	X
Montant des engagements financiers	X
Informations en matière de crédit bail	X
Engagement en matière de pensions et retraites	X
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	X
Liste des filiales et participations	X

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Produits et charges exceptionnels	X
Valeurs mobilières	X
Produits et charges sur exercices antérieurs	X
Résultats financiers des cinq derniers exercices	X

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 85 56
yvan.levy@wanadoo.fr

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1 1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce. du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

A l'exception des dérogations suivantes :

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mandran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 21 68 07 - fax : 05 61 21 25 56
yvan.levy@wanadoo.fr

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-3)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Crées	Remboursés	En fin
Parts sociales	[illegible]	[illegible]			[illegible]

Provision spéciale de réévaluation

Variations de la réserve de réévaluation

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art R 123-186, 3° 4)

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 62 07 - Fax : 05 61 91 85 56
yves.levy@wanadoo.fr

ANNEXE

Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2.2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.
Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.
La durée d'amortissement est fonction de la Nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186, PCG Art. 831-2.1.6)

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2.2.3 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 35 56
yvan.levy@wanadoo.fr
LEVY YVAN Expert Comptable

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2 3 2 et 831-2 4)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Opérations à long terme

Les opérations à long terme ont été évaluées en tenant compte de l'avancement des travaux et en excluant les frais financiers."
Les pertes potentielles sur les contrats à long terme déficitaires ont été provisionnées pour leur totalité.

Produits nets partiels sur travaux en cours

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
3, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 62 07 - Fax : 05 61 91 35 56
yvan.levy@wanadoo.fr

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Différence d'évaluation sur éléments fongibles

(PCG Art 831-2 11 et Art 832-13)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art 831-2 3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art 831-2 3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 68 07 - Fax : 05 61 91 85 56

Societe UBC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Disponibilités en devises

(PCG Art 420-7 et 420-31)

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Disponibilités	2 489
Total	2 489

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 [illegible]
Dettes fiscales et sociales	19 [illegible]
Autres dettes	14 [illegible]
Total	65 [illegible]

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	93 907
Total	93 907

Charges à répartir sur plusieurs exercices

Primes de remboursement des obligations

(Code du Commerce Art R 123-185 PCG Art 831-31)

Ecart de conversion sur créances et dettes en monnaies étrangères

(PCG Art 946-66 et 947-76)

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 62 07 - Fax : 05 61 91 45 56
yves.levy@wanadoo.fr

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art. 531-2 9)

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2 9)

Engagements donnés

Engagements reçus

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
8, rue mandree 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 66 07 - fax : 05 61 91 85 56
yvan.levy@wanadoo.fr

Société ABC PLASTIK
31094 TOULOUSE CEDEX

ANNEXE

Exercice du 01 01 2016 au 31 12 2016

Crédit bail

(Code monetaire et financier R 313-14, PCG Art 531-2 9)

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2 9 Art 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art 833-3)

yvan levy
expert-comptable diplômé
inscrit au tableau de l'ordre de Toulouse
commissaire aux comptes
inscrit auprès de la cour d'appel de Toulouse
6, rue mondran 31400 Toulouse
Tél. : 05 61 91 65 07 - fax : 05 61 91 45 56
yves.levy@wanadoo.fr